

# ROULEZ AVEC PLAISIR ET FACILITÉ

## **Lorsque vous roulez dans les sentiers**

**Mise en place de nouvelles normes de la circulation en sentiers.**

Lors de la réouverture des sentiers, la FQCQ et ses clubs membres doivent instaurer de nouvelles normes de pratiques pour assurer la sécurité des utilisateurs et afin de répondre adéquatement aux objectifs de la santé publique. Ces étapes devront suivre le calendrier établi par le gouvernement tout en respectant les règles qui s'appliqueront aux diverses régions du Québec tout en respectant les zones.

Les règles de pratique devront respecter les consignes gouvernementales. Les clubs et la FQCQ compteront sur les agents de sentiers afin d'appliquer les obligations.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de la FQCQ ou l'application IQuad afin de connaître les sentiers ouverts et fermés. Il est obligatoire de respecter ces indications.

## **Conseils pour demeurer un quadiste responsable**

### **Étape 1 / Dès l'ouverture des sentiers;**

La FQCQ recommande la circulation de deux véhicules maximums par groupe. Les passagers sur chaque véhicule doivent résider à la même adresse. Ainsi, un maximum de 4 personnes (2 personnes par véhicule) seront acceptées dans un groupe.

### **Étape 2 / Allègement des mesures gouvernementales:**

Les randonnées entre amis seront permises pour un maximum de 5 véhicules soit 10 personnes. Dans le cadre de cet élargissement, en plus des équipements obligatoires à la pratique, le port du masque lors des pauses et la distanciation sociale devront être respectés.

### **Étape 3 / Ouverture des services:**

Les groupes de plus de 5 véhicules pourront être autorisés uniquement lorsque les accès au service de restauration et d'hébergement seront offerts à toute la population avec les règles qui s'imposeront pour chacun des services. Le port du masque et la distanciation sociale devront être respectés pendant les arrêts.

## **Soyez vigilents, ayez toujours dans votre trousse**

- Des mouchoirs à usage unique,
- Un ou des masques de rechange, une solution hydroalcoolique à au moins 60 %,
- Des lingettes désinfectantes pour vos guidons ou autres outils,
- Votre droit d'accès aux sentiers,
- Une conscience sociale et un respect pour l'environnement.